

Objectif du

Pacte Bois-Biosourcés

En réponse aux objectifs collectifs de neutralité carbone fixés par la France d'ici 2050, Fibois Nouvelle-Aquitaine et Fibois Landes de Gascogne, en partenariat avec Odéys, Résonance Paille, Chanvre Nouvelle-Aquitaine et l'UR COFOR Nouvelle-Aquitaine, souhaitent mobiliser les acteurs (les maîtres d'ouvrage et aménageurs ainsi que l'ensemble de l'écosystème) de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les accompagner dans leurs projets de construction, aussi bien en neuf qu'en réhabilitation, en les aidant à intégrer massivement le bois et les matériaux biosourcés.

Ce Pacte est un **facilitateur de la transition à opérer vers la neutralité carbone**. En effet, aujourd'hui, les solutions bois et biosourcés ont démontré à de multiples reprises leur efficacité dans l'atteinte de cet objectif dans de nombreux domaines : diminution des gaz à effet de serre, filières sèches, renouvellement des ressources naturelles ou encore performances énergétiques au-delà des exigences de la RE2020.

Pourquoi s'engager dans le Pacte Bois-Biosourcés ?

Le Pacte Bois-Biosourcés est

UN ACCÉLÉRATEUR

C'est la volonté de massifier l'usage des biosourcés dans le bâtiment, non pas de manière exclusive, mais adaptée à l'usage et aux spécificités du projet.

UN DISPOSITIF COLLABORATIF

L'ensemble des partenaires engagés accompagne ce programme et permet l'application de solutions performantes et adaptées.

UN FACILITATEUR DE RECOURS AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pour les maîtres d'ouvrage et aménageurs, il permet une acculturation aux spécificités de ces matériaux, et de ce fait, une familiarisation en encourageant leurs usages dans l'ensemble des opérations.

UNE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSEAU

L'ensemble des actions dédiées au Pacte offrent un véritable lieu d'échanges à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, publics et privés, quel que soit leur niveau de connaissances sur ce thème.

UNE BOÎTE À OUTILS

Il s'agit d'inciter, de soutenir, et d'accompagner le recours à ces solutions.

UN RELAIS

sur des référentiels et des évolutions réglementaires déjà existants, utilisés et reconnus par la profession.

UN DIFFUSEUR D'EXPÉRIENCE

dans un contexte où l'usage du bois et des autres matériaux biosourcés dans la construction est attendu.

Je m'engage pour le Pacte Bois-Biosourcés

Nom de la structure signataire

- Aménageur
- Bailleur social
- Promoteur immobilier
- Collectivité ou assimilé

s'engage à viser les objectifs fixés par le Pacte Bois-Biosourcés Nouvelle-Aquitaine en respectant les engagements de moyens énoncés et en suivant les critères suivants :

Période d'engagement

5 ans du

au

*Période glissante avec une limite de 2 ans (fin d'accompagnement au max. au 31/12/2031)
Le présent accord pourra être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois (3) mois.*

Objectifs communs

Niveaux et seuils d'engagement

A minima 2 produits biosourcés différents par opération
Tous projets confondus

Construction neuve & Réhabilitation / Rénovation

| | | | Surface de plancher | | Bois certifiés ⁽²⁾ | | Bois locaux ⁽³⁾ | | |
|---------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|---------|-------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|------|
| Neuf : | | | | | | | | | |
| | | Stock C ⁽¹⁾ | <input type="checkbox"/> | Platine | 75% | <input type="checkbox"/> | 100 % | <input type="checkbox"/> | 60 % |
| - seuil moyen | 36 kg/m ² | 16 kgC/m ² | <input type="checkbox"/> | Or | 40% | | | | |
| - seuil min. | 15 kg/m ² | 6 kgC/m ² | | | | | | | |
| Réhab./réno. : | | | <input type="checkbox"/> | Argent | 20% | <input type="checkbox"/> | 100 % | <input type="checkbox"/> | 60 % |
| - seuil moyen | 15 kg/m ² | 6 kgC/m ² | <input type="checkbox"/> | Bronze | 10% | <input type="checkbox"/> | 60 % | <input type="checkbox"/> | 30 % |
| (pas de seuil min.) | | | | | | | | | |

Surface totale de plancher projetée⁽⁴⁾

m²

Donnée non contractuelle communiquée à titre informatif pour un traitement collectif

⁽¹⁾ Se référer à l'annexe relative aux ratios de conversion du Guide du Pacte Bois-Biosourcés

⁽²⁾ Bois certifiés : approvisionnement en bois certifiés, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)

⁽³⁾ Bois locaux : approvisionnement en bois local (label Bois de France, BTMC, Bois des Pyrénées ou équivalent) ou limitrophes

⁽⁴⁾ La surface totale comprend les ouvrages avec matériaux bois-biosourcés et non bois-biosourcés sur la période d'engagement.

A défaut de seuil d'engagement, le signataire s'engage à expérimenter un mode constructif durable et à participer activement aux animations du Pacte pour intégrer les matériaux bois et biosourcés dans ses projets. Il s'attachera à définir à l'issue de la première année son niveau d'engagement.

Objectif(s) complémentaires optionnels

Signataire Premium

Le Signataire Premium fait le choix d'au moins 1 projet démonstrateur sur la période d'engagement

- 1 projet labellisé/certifié **traçabilité des bois**
Bois de France, ABTMC ou équivalent
- 1 projet certifié **gestion durable des forêts**
PEFC, FSC ou équivalent
- 1 projet inscrit en **démarche BDNA**
démarche Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine (<https://demarchebdna.fr/>)
- 1 projet labellisé **Bâtiment Biosourcé**
- 1 projet démonstrateur de **réemploi /économie circulaire**
- 1 projet démonstrateur de **frugalité**
- Autre (Précisez) :
Matériaux géosourcés, utilisation de bois feuillus, projet école entreprise...

Contribution financière

En fonction de votre profil

Aménageur, bailleur ou promoteur :

- CA annuel ≤ 1 M € HT **1 500 €/an**
- 1 M € HT < CA annuel ≤ 5 M € HT **2 000 €/an**
- CA annuel > 5 M € HT **3 000 €/an**

La participation financière au Pacte Bois-Biosourcés vous permet de bénéficier de l'adhésion à Fibois Nouvelle-Aquitaine sur la durée de l'engagement.

Collectivités

- moins de 5 000 habitants **250 €/an**
- de 5 001 à 20 000 habitants **600 €/an**
- de 20 001 à 50 000 habitants **1 500 €/an**
- plus de 50 000 habitants **2 000 €/an**

Coordonnées des référents

| | Référent | Suppléant |
|---------------------|----------|-----------|
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Fonction | | |
| Numéro de téléphone | | |
| Adresse mail | | |

Avez-vous identifié des besoins, problématiques ou questionnements à aborder dans le cadre du Pacte ?

Pourquoi s'engager dans la démarche du Pacte ?

Texte de 400 caractères environ pouvant être utilisé pour la communication du Pacte (communiqué de presse, site internet...)

Logo du signataire

Transmettre en HD
(.png, .eps, .ai...)



Le Signataire

Prénom NOM

Jean-Marc MEYER

Bruno LAFON

Fonction

Président de
Fibois Nouvelle-Aquitaine

Président de
Fibois Landes de Gascogne

Date

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

Lieu

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

Signature

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

Le recueil des exigences, les moyens à mettre en œuvre ainsi que les différents acteurs de la démarche sont repris et détaillés dans le Guide du Pacte disponible auprès des partenaires pilotes.